

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déleguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

OBJET **Budget participatif**
Validation des projets lauréats (3^{ème} édition)

Ce rapport a pour objet la validation des 26 projets lauréats dans le cadre de la 3^{ème} édition du Budget participatif de Saint-Denis.

Le Budget participatif est un dispositif qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de la ville à des projets proposés et choisis par eux.

L'hyperproximité étant au cœur du projet politique de l'équipe municipale, le Budget participatif est un outil impactant de l'hyperproximité qui permet aux Dionysiens d'affiner l'intervention de la Ville sur les quartiers, dans leur quotidien et celui de leur voisinage.

La municipalité entend ainsi mieux reconnaître l'expertise populaire et les savoirs citoyens en permettant aux Dionysiens de prendre une part active dans l'aménagement et l'amélioration de leur cadre de vie.

La plateforme numérique dédiée et la possibilité renforcée de participer en présentiel (bulletin papier et urnes) facilitent la participation des concitoyens. Avec une volonté d'hyperproximité, 24 urnes ont été déployées dans chacun des 20 quartiers et aux grands événements de la ville (Dimanche O Barchois, Marché de Nuit, Festival de la Participation citoyenne, etc.). La participation papier a été amplement appréciée : 70 % des votes comptabilisés en sont issus.

Pour être éligibles, les projets proposés ont dû respecter le règlement du Budget participatif comportant les critères suivants :

- justifier d'un intérêt général (bénéficier à la ville et à ses habitants) ;
- être localisé sur le territoire de la collectivité ;
- ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraires à l'ordre public ou à la loi ;
- être compatible avec les projets des politiques publiques menées ;
- ne pas concerner un projet déjà prévu ou en cours sur le territoire ;
- ne pas générer de situation de conflit d'intérêt ;
- ne pas générer de bénéfices privés par son utilisation ou son usage ;
- ne pas dépasser un cout maximum de 80 000,00 euros ;
- pouvoir être réalisé dans un délai de deux (2) ans ;
- entrer dans les champs des compétences de la ville ;
- correspondre à des dépenses d'investissement.

Pour la troisième édition du budget participatif 2023-2024 le calendrier s'étend d'aout 2023 à avril 2024. Cette troisième édition a débuté le 16 aout 2023 et s'est terminée le 22 avril 2024. Elle a été organisée selon le calendrier suivant en plusieurs phases :

- **du 16 aout au 1^{er} octobre 2023 « le dépôt des projets »**
cent-soixante-et-onze (171) projets ont été déposés par les Dionysiens ;

- **du 2 octobre 2023 au 24 mars 2024 « l'analyse des projets »** s'est réalisée en deux temps ; les différents services concernés se sont réunis afin de travailler ensemble sur les différents projets :
 - o analyse de la conformité au règlement,
 - o analyse de la faisabilité et d'opportunité ;
- **du 25 mars 2024 au 22 avril 2024 « le vote des projets »**
54 projets ont été soumis au vote ;
- **le 11 juin « l'annonce des projets lauréats »** :
26 projets sont lauréats de la 3^{ème} troisième édition du Budget participatif de la ville de Saint-Denis ;
- **le 22 juin « la validation des projets lauréats par le conseil municipal »** ;
- **2024-2026 « la réalisation des projets retenus »** par les services municipaux.

Les projets lauréats ont été sélectionnés en fonction du classement obtenu par les votes des citoyens et en cumulant les estimations jusqu'à atteindre 1,5 M€.

Les Dionysiens ont pu voter pour cinq projets différents.

Sur un total de 2 307 participations et 8 945 votes, ce sont 26 projets qui ont été désignés lauréats (cf. liste des projets en annexe).

L'estimation du cout total des projets lauréats s'élève à 1 485 000,00 euros.

Parmi les projets lauréats, 13 quartiers sont représentés et 4 projets concernent la ville entière.

Les thèmes les plus populaires relevés par les projets lauréats sont les suivants : aménagement des espaces publics et mobiliers urbains, nature en ville, citoyenneté, sports et loisirs.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver la réalisation des 26 projets lauréats ;
- de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les actes y afférents.

OBJET **Budget participatif**
Validation des projets lauréats (3ème édition)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la réalisation des 26 projets lauréats dans le cadre de la 3^{ème} édition du Budget participatif de la ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les actes y afférents.

BUDGET PARTICIPATIF VALIDATION DES PROJETS DE LA TROISIEME EDITION

LISTE DES PROJETS LAUREATS

Titre du Projet	Localisation du Projet	Coût estimé	Nb de votes
Bancs pour seniors dans les lieux publics	Ville de Saint-Denis	80 000 €	510
LA BARAQUE A TISANE	Bretagne	80 000 €	503
Potager solidaire au Chaudron	Chaudron	20 000 €	352
Espace marmay la kour à Sainte Clotilde	Sainte-Clotilde	80 000 €	337
un théâtre ouvert pour le chaudron	Chaudron	80 000 €	291
Culture Maraîchère au Moufia	Moufia	80 000 €	243
Favoriser les mobilités douces pour aller à l'école	Ville de Saint-Denis	30 000 €	236
Parc de street workout au Barachois	Centre-Ville	80 000 €	228
Renovation du Parc de Jeux de Bois Rouge	Bretagne	15 000 €	204
Apprendre à recycler et à respecter l'environnement ! (Mégot de cigarette)	Ville de Saint-Denis	80 000 €	198
Espace Jeunesse Amphithéâtre à Primat	Prima	35 000 €	194
Jardin Tisanier et potager (éducatif / ludique) à l'école maternelle Damase Legros	Chaudron	50 000 €	193
PAC (pôle d'accueil citoyen)	Prima	80 000 €	193
le Parc Canin Dionysien	Bretagne	50 000 €	190
Réfection du plateau noir de la Bretagne	Bretagne	80 000 €	187
Détente urbaine	Marcadet	80 000 €	186
Création d'un potager Solidaire à Moufia II	Moufia II	50 000 €	177
Panneaux de sensibilisation ATE berges de la rivière Saint Denis	Petit île/Bas de la rivière	5 000 €	163
Aménagement entrée école Herbinière Lebert	Moufia II	20 000 €	162
L'oasis de l'inspiration	Moufia	80 000 €	159

Titre du Projet	Localisation du Projet	Coût estimé	Nb de votes
Proposer un potager participatif au sein de la maternelle Bois de Nèfles	Bois de Nèfles	35 000 €	152
Un passage Piéton pour Bellepierre	Bellepierre	5 000 €	151
Aire de loisirs forestiers du brûlé	Brûlé	80 000 €	149
Aire de Détente à Saint Bernard	Montagne 15ème	80 000 €	149
Faire connaître les cours d'eau et ravines	Ville de Saint-Denis	80 000 €	147
Jardin partagé et carré zerb lontan	Marcadet	50 000 €	141

L'estimation du coût total des projets lauréats s'élève à 1 485 000 euros.